



FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

Règlement des Rankings CSO

Le Ranking est un système établi par la Fédération Tunisienne des Sports Equestres (FTSE) pour classer tout le long de la saison sportive : l'Athlète résident en Tunisie, le Cheval ou le Poney.

Le Ranking permettra d'encourager l'athlète à augmenter le nombre de ses participations aux compétitions nationales ou internationales ou Challenge FEI et développer ainsi son expérience et sa technicité.

Le Ranking du Cheval ou Poney poussera l'Athlète à respecter le bien-être de sa monture, de la préserver physiquement apte, compétente et en bonne santé durant toute la saison sportive.

Pour la sélection de l'équipe nationale, un Ranking spécifique couple athlète - cheval sera établi pour chaque participation internationale.

Article 1 : Liste des Rankings

1.1 La liste des Rankings tient compte des points obtenus par l'Athlète, Cheval ou Poney sur une saison sportive commençant le 1^{er} Septembre et se terminant le 31 Juillet.

Pour l'année 2024 et à titre transitoire, la liste des Rankings se fera à partir du 1^{er} Février au 31 Juillet 2024.

1.2 La liste des Rankings établie par la FTSE, sera mise à jour chaque semaine par la Direction Technique, mais n'est publiée que la première semaine de chaque mois.

1.3 À la fin de chaque mois, les points gagnés au cours de ce mois sont ajoutés à la liste.

1.4 Au début de chaque saison sportive, les points acquis lors de l'année précédente sont retirés de la liste.

1.5 La Liste des types de Ranking retenue, est la suivante :

- Ranking des athlètes par catégorie d'âge : Cadet, Junior, Sénior,
- Ranking du Couple Athlète-Cheval,
- Ranking du Couple Cadet-Poney,
- Ranking de la Catégorie Cheval,
- Ranking de la Catégorie Poney.

Article 2 : Compétitions

Épreuves exclues du Ranking:

- Épreuves spéciales, c'est-à-dire Épreuves de spectacle : Puissance, Six barres, Épreuve à l'américaine, Relais, Épreuve par éliminations successives,
- Épreuves pour lesquelles la participation est basée sur des invitations personnelles ou pour lesquelles tous les Athlètes de l'Épreuve n'ont pas la chance de se qualifier,
- Les Compétitions par équipes sont également exclues.

Article 3 : Système de points

3.1 Les compétitions sont divisées en 5 catégories : Préparatoire II, CSO*, CSO**, CSO*** et CSO**** conformément au tableau qui suit.

3.2 Les athlètes en fonction de leur âge, appartiennent à l'une des catégories suivantes : Cadet, Junior ou Sénior.

3.3 Chaque athlète obtient des points liés à son classement dans les compétitions individuelles.

Hauteur en cm	Classement/ Points									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
CSO****	620	590	560	530	500	470	420	410	370	330
CSO***	470	440	410	380	350	320	250	220	190	160
CSO**	320	290	270	250	230	200	150	120	90	60
CSO*	200	175	150	125	100	75	50	40	30	20
Préparatoire II (95 cm)	75	50	40	30	20	15	10	9	7	5

Article 4 : Comptage des points

Le nombre de points à compter pour un Athlète, un Cheval, un Poney, un couple Athlète-Cheval ou un couple Cadet-Poney par journée de compétition pour le Ranking, est limité à la Compétition dans laquelle l'Athlète, Cheval ou Poney a obtenu le plus de points.

*Exemple : un Athlète, un Cheval ou un couple Athlète-Cheval dans une même journée participant à un CSO** et classé 8^{ème}, et participant à un CSO* et classé 1^{er}, le calcul de ses points sera comme suit :*

- *Il obtiendra 120 points pour son classement 8^{ème} pour CSO**.*
- *Il obtiendra 200 points pour son classement 1^{er} pour CSO*.*

Le nombre de points de Ranking retenu pour la journée sera de 200 points.

Article 5 : Dénomination

Pour chaque type de Ranking, le 1^{er} dans chaque catégorie du Ranking en fin de saison sportive, sera nommé : Ranking FTSE du Meilleur (Athlète : Sénior-Junior- Cadet, Couple athlète-cheval, Couple Cadet-Poney, Cheval, Poney) pour la saison sportive (année-année).

Exemple : Ranking FTSE du Meilleur Poney pour la saison sportive 2023-2024.